

DECRET N° 93-016 DU 20 FEVRIER 1993

portant nomination de Monsieur Stéphane-Maurice BONGHO-NOUARRA
en qualité de Conseiller Spécial auprès du Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution du 15 mars 1992 ;

VU le Décret n° 92-926 du 10 novembre 1992 portant organisation de la
Présidence de la République ;

VU le Décret n° 92-896 du 3 septembre 1992 portant nomination du Ministre
à la Présidence, Directeur de Cabinet du Président de la République ;

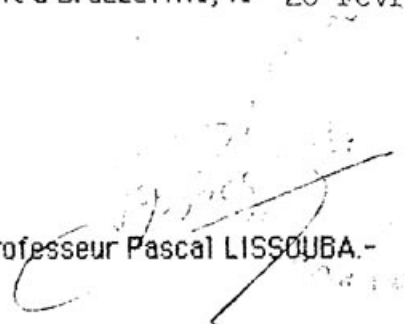
VU le Décret n° 92-980 du 31 décembre 1992 portant rectificatif au Décret n°
92-909 du 6 octobre 1992 portant nomination d'une Directrice Adjointe
de Cabinet du Président de la République ;

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur Stéphane-Maurice BONGHO-NOUARRA est nommé en qualité
de Conseiller Spécial auprès du Président de la République chargé des Affaires
Politiques.

Article 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au JOURNAL OFFICIEL de la
République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 20 Février 1993


Professeur Pascal LISSOUBA.-